

Identification



Le meilleur signe de reconnaissance

L'identification se réalise principalement par puce électronique, injectée sous la peau, de façon indolore. C'est un acte qui ne demande pas d'anesthésie et peut être réalisé dès le plus jeune âge. Les éleveurs, comme les refuges, prennent soin de le faire, bien avant de céder chatons et chats à un futur propriétaire. L'identification par tatouage est encore autorisée en France et se pratique sous anesthésie générale.

Votre chat a une véritable identité et des papiers. Il est **reconnu comme faisant partie de votre famille**, avec une adresse et un numéro de téléphone, inscrits dans le **fichier national I-CAD**. Pensez à mettre à jour vos coordonnées.

L'identification est le moyen le plus sûr de vous contacter si votre chat est trouvé sur la voie publique.

7,3 M * de chats sont identifiés parmi les 13 M vivant à nos côtés, soit 1 chat sur 2.

**Chiffres I-CAD*

Un chat non identifié ne reste en fourrière que **le temps légal de 8 jours ouvrés**. Ensuite, au mieux il est placé par une association de protection animale mais lorsque les capacités d'hébergement sont dépassées, les chats perdus non identifiés peuvent être euthanasiés.

L'identification est obligatoire :

- ✓ Préalablement à la cession à titre gratuit ou onéreux.
- ✓ Pour tous les chats de plus de 7 mois, nés après janvier 2012.
- ✓ Pour authentifier les informations contenues

dans le passeport (vaccination contre la rage, etc.) et pour voyager à l'étranger.

L'identification obligatoire des animaux, prescrite à l'article L 212-10, est effectuée à la diligence du cédant.

En savoir + <https://www.i-cad.fr>

Stérilisation



L'assurance contre l'abandon !

Trop souvent, la portée non désirée est à l'origine de l'abandon de la chatte et/ou des chatons, qui peuvent mourir faute de soins, d'alimentation ou grandir dans de mauvaises conditions. Chaque année, **les refuges recueillent des milliers de chatons** qu'ils tentent de sauver et placer à l'adoption. Les chatons ne peuvent être cédés (donnés ou vendus) qu'une fois identifiés (à la charge du cédant) conformément à la réglementation en vigueur, et seulement à partir de la **8^e semaine d'âge** pour qu'ils aient pu acquérir tout le bagage nécessaire à une vie d'adulte de chat de bonne compagnie, bien socialisés à l'environnement humain.

Un couple de chats peut donner naissance à 20 000 chats en 4 ans

Eleveur dès la vente du premier chaton

Est considéré comme éleveur toute personne vendant au moins un animal issu d'une femelle lui appartenant. La stérilisation - castration pour le mâle, ovariectomie pour la femelle - peut être pratiquée **dès la 8^e semaine d'âge**. Elle apporte de nombreux avantages, comme la diminution de l'agressivité envers les autres chats et du risque des tumeurs mammaires, très souvent cancéreuses chez la chatte.

